

Image not found or type unknown



Licenciement abusif employeur introuvable

Par **gleris**, le **06/03/2009 à 16:37**

le prud'homme avait comdamné mon employeur a me payer des indemnités fixes et des indemnités de retard il y a plus de 20 ans ,il avait déposé le bilan et était introuvable a ce moment là, je l'ai retrouvé !. Le jugement est 'il encore applicable ? merci

Par **novice75**, le **08/03/2009 à 21:21**

Bonjour à tous rnVous avez trente ans pour recouvrir votre créance !!!! demandez à un huissier de faire d'exécuter le jugement avec les interets légaux qui s'ajoutent

Par **gleris**, le **08/03/2009 à 21:54**

merci beaucoup pour la reponse